

Image not found or type unknown



Comment prouver un chiffre affaire gonflé

Par **laetitiafleurs**, le **16/05/2013** à **13:16**

bonjour,cela fait 6 mois que j'ai racheté un fonds de commerce de fleurs.
Je me rends compte que je n'aurai pas atteint le chiffre d'affaire annoncé par mon prédécesseur.
Est-il possible de 'gonfler' son chiffre d'affaire ? si oui comment le prouver ? quels sont mes recours ?
merci pour vos réponses
cordialement